



## Championnat Départemental Tir en Salle

Cognac – 26 et 27/01/2019

Le CD16 a décidé de l'organisation suivante pour le Championnat Départemental en Salle 2019.

Sur le **départ du samedi** tireront les catégories poussins CL, benjamins CL, minimes CL, jeunes BB, scratch BB et toutes les catégories CO. Les catégories compounds s'affronteront sous forme de scratch pour les duels.

Sur le **départ du dimanche** tireront les catégories cadets, juniors, seniors 1, 2 et 3 CL. Les qualifications se feront au choix de l'archer sur blason 40 cm ou trispot. Les duels se feront sous forme de scratch.

Tous les duels se feront sur trispot (sauf pour les poussins).

Pour les scratches CL et CO, à l'issue des duels, des titres de Champions Départementaux Scratch seront attribués. Des titres par catégorie individuelle (C, J, S1, S2, S3) seront également décernés, sur la base du classement des qualifications.

Les catégories P, B et M CL et jeunes et scratch BB ne subissent pas de changement au niveau de leur fonctionnement.

Il y aura 12 cibles par départ soit 48 archers maximum.

Aucun quota n'a été fixé sur les catégories pour le départ du samedi. Tous les archers participant aux qualifications participeront aux duels.

Pour le départ du dimanche (scratch classique), les quotas sont les suivants :

<b>Femmes CL</b>	<b>18 places</b> (au moins 1 archère par sous-catégorie : C, J, S1, S2 et S3)	<b>Début des duels en 1/8<sup>ème</sup></b> (16 premières archères retenues)
<b>Hommes CL</b>	<b>30 places</b> (au moins 1 archer par sous-catégorie : C, J, S1, S2 et S3)	<b>Début des duels en 1/12<sup>ème</sup></b> (24 premiers archers retenus)

Si l'une des catégories n'est pas complète à l'issue des préinscriptions, les places vacantes seront attribuées à l'autre catégorie.

Les **critères de sélection** sont les suivants :

- 1- Sélection suivant le classement départemental (moyenne des 2 meilleurs scores réalisés en Charente)
- 2- Si les archers ne figurent pas au classement départemental, sélection ensuite suivant le classement national
- 3- Si les archers ne figurent pas non plus au classement national, sélection enfin dans l'ordre d'arrivée des préinscriptions

Le classement départemental est disponible sur le site du CD16 ([www.arc16.fr](http://www.arc16.fr)). Il est mis à jour après chaque compétition départementale.

Le **calendrier** est le suivant :

<b>Dernier week-end qualificatif</b>	<b>12 et 13 janvier 2019 (Concours de Mansle)</b>
<b>Arrêt du classement départemental</b>	<b>Mardi 15 janvier 2019</b>
<b>Fin de la période des préinscriptions</b>	<b>Mercredi 16 janvier 2019</b>
<b>Diffusion de la liste des sélectionnés auprès des clubs et sur le site du CD16 (<a href="http://www.arc16.fr">www.arc16.fr</a>)</b>	<b>Dimanche 20 janvier 2019</b>

Les modalités pour les préinscriptions seront données sur le mandat du Championnat Départemental.